

Montreuil,
le mercredi 31 mars 2021

Émetteur : David Blanchard, Consultant/formateur - Institut 4.10 - dblanchard@institutquatredix.fr
Eléonora Russo, Chef de projet formation - Ucanss - formation@ucanss.fr

Objet : Offre RH - Module de formation intitulé « RH, accompagner la transformation de votre organisme »

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement du module de formation interbranche
« RH, accompagner la transformation de votre organisme ».

L'enjeu pour la fonction RH consiste à renforcer sa posture de conseil, tout en adoptant les méthodes et outils nécessaires pour être un acteur à part entière des projets de changement menés au sein de l'organisme.

1 - OBJECTIFS DE FORMATION

Le contenu du module de formation « RH, accompagner la transformation de votre organisme » est centré sur les thématiques suivantes :

- la notion de changement et le positionnement des RH face aux projets de changement,
- le diagnostic du changement : analyser le projet de changement et ses impacts,
- les comportements humains face aux changements : les étapes du changement et l'impact sur les collaborateurs, les résistances aux changements,
- le pilotage et l'accompagnement du changement : la gouvernance et les outils,
- évaluer, communiquer et inscrire le projet de changement dans la continuité.

L'ambition est de permettre aux professionnels de la fonction RH d'être en mesure, au sein de leur organisme :

- de concourir à la gestion des grands projets de transformation en utilisant l'ensemble des leviers d'analyse et d'action - études d'impacts, communication, formation, mobilisation, ...
- d'être appui et conseil auprès de la Direction, des managers et des salariés, en adoptant une posture proactive et un discours adapté,
- d'établir le diagnostic RH du changement en adaptant l'organisation aux besoins d'évolution de l'organisme (transformations métiers et/ou techniques, réorganisations des services, intégration nouvelle méthodes de travail, ...),

- d'associer les partenaires d'un projet de changement (encadrement, partenaires sociaux, médecine du travail, ...) et d'identifier les compétences clés et facteurs de succès pour gérer le changement.

L'ambition est de permettre aux professionnels de la fonction RH d'être en mesure, au sein de leur organisme :

- de concourir à la gestion des grands projets de transformation en utilisant l'ensemble des leviers d'analyse et d'action - études d'impacts, communication, formation, mobilisation, ...
- d'être appui et conseil auprès de la Direction, des managers et des salariés, en adoptant une posture proactive et un discours adapté,
- d'établir le diagnostic RH du changement en adaptant l'organisation aux besoins d'évolution de l'organisme (transformations métiers et/ou techniques, réorganisations des services, intégration nouvelle méthodes de travail, ...),
- d'associer les partenaires d'un projet de changement (encadrement, partenaires sociaux, médecine du travail, ...) et d'identifier les compétences clés et facteurs de succès pour gérer le changement.

2 - PUBLIC CONCERNE ET PRE REQUIS

Ce module de formation est à destination des responsables RH des organismes de l'Institution ayant vocation à intervenir dans des projets de changement : Responsable de la fonction RH, Chargé de Développement RH.

3 - DURÉE ET PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Le module de formation se déroule sur 2,5 jours consécutifs en présentiel.

Il s'appuie sur une variété de méthodes pédagogiques : apports théoriques, débats/questions, retours d'expériences, témoignages, exercices pratiques et/ou d'application, quiz, vidéos, mises en situation.

4 - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à 589 € par stagiaire

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Ce module bénéficie d'une prise en charge à hauteur de 40% au titre du plan pour l'Interbranche.

2021: Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2021 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

5 - CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD
Directrice de la Formation Professionnelle

